

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

## S.I.V.O.S Coulgens-Jauldes

Mairie de Coulgens

16560 COULGENS

☎ 05.45.63.90.62 ✉ mairie@coulgens.fr

### Coulgens

École Alexis Desmoulin ... 05.45.63.98.90

Garderie et cantine ..... 05.45.63.97.41

### Jauldes

École de la Braconne ..... 05.45.20.64.20

Cantine ..... 05.45.20.61.06

Garderie..... 05.45.20.64.20

### Qu'est-ce que le SIVOS Coulgens Jauldes ?

Le **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Coulgens Jauldes** a été créé en 1995 afin de gérer le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui permettait aux enfants des deux communes d'avoir accès à une école sur leur territoire.

Le SIVOS Coulgens Jauldes, a reçu les compétences pour assurer, au nom des deux communes, les services du temps périscolaire. Il est donc responsable de l'organisation des services suivants :

- Le transport scolaire, ramassage dans les hameaux et navettes entre écoles, par convention avec les deux communes ;
- Les deux garderies ;
- L'accueil du matin et la sortie de fin de journée ;
- La restauration et la surveillance de la pause de midi ;
- L'entretien des locaux.

Il gère également l'assistance technique auprès des enseignants de maternelle (ATSEM).

D'autre part, le SIVOS Coulgens Jauldes est, depuis 2005, propriétaire de l'école maternelle.



## ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 Règlement Intérieur du SIVOS Coulgens Jauldes

Cinq classes sont réparties de la façon suivante :

**Petite et Moyenne Sections**

**Grande Section et CP**

**CP et CE1**

**CE1 et CE2**

**CM1 et CM2**

**École de la Braconne (maternelle) Jauldes**

**École de la Braconne (maternelle) Jauldes**

**École Alexis Desmoulin (primaire) Coulgens**

**École Alexis Desmoulin (primaire) Coulgens**

**École de la Braconne (primaire) Jauldes**

**Mme GOURDOU**

**Mme LAPEYROLERIE**

**Mme VILLECHAISE**

**Mme SEIGNEURIN**

**M. BORDENAVE**

**Tous les parents doivent impérativement désigner (par le biais de la fiche de renseignements jointe) la ou les personnes autorisées à venir chercher leur enfant le soir à la sortie de l'école, à la descente du bus ou à la garderie. Seules ces personnes seront autorisées à récupérer l'enfant, sauf avis contraire signalée par écrit par le responsable légal le matin au plus tard.**

**Rentrée : mardi 1<sup>er</sup> septembre**

**Vacances de Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre inclus**

**Vacances de Noël : du samedi 19 décembre au dimanche 3 janvier 2021 inclus**

**Vacances d'hiver : du samedi 6 février au dimanche 21 février inclus**

*Lundi 5 avril férié*

**Vacances de printemps : du samedi 10 avril au dimanche 25 avril inclus**

*Jeudi 13 mai férié et vendredi 14 pont de l'Ascension*

*Lundi 24 mai journée de solidarité sans école pour les enfants*

**Fin de l'année scolaire : Mardi 6 juillet**

Calendrier 2020-2021 avec vacances scolaires

Zone A

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V			29 L	29 J	29 S	29 J	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S			30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
	31 S		31 J	31 D			31 M		31 L	31 S	31 M

## HORAIRES DES ECOLES

**Les enfants sont scolarisés de 8h45 à 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

Les enfants n'utilisant pas les services de garderie ou de transport sont accueillis entre 8h35 et 8h45.

**A NOTER : tout enfant laissé à la surveillance des agents du SIVOS avant 8h35 est considéré en garderie).**

**La pause méridienne d'une durée de 1h30 est décalée, suivant les classes, en fonction des deux services de restauration scolaire.**

## TRANSPORTS



### PRÉ-RAMASSAGE SCOLAIRE ET SERVICE DE NAVETTES

Les enfants bénéficiant du **pré-ramassage** (pour les enfants habitant dans les hameaux distants d'au moins trois kilomètres de l'école) doivent se soumettre aux horaires et points de ramassage qui leur seront communiqués par le SIVOS en début d'année.

Ce service est organisé **tous les jours scolaires** avant et après les navettes Coulgens Jauldes. Une participation de **7,50 € par mois** est demandée aux familles.

Un **service de navettes** est assuré par le SIVOS, entre les deux écoles, pour acheminer les enfants des deux communes vers l'école les accueillant. Un ordre de priorité est établi en début d'année :

- qui prend en compte la nécessité de ramener dans leur village de résidence les enfants prenant le service de pré-ramassage,
- les enfants ayant des activités périscolaires hors de l'école,
- les fratries.

**Départ de l'école de Jauldes vers Coulgens tous les matins à partir de 8h15 (dernier départ 8h35), retour le soir à partir de 16h20.**

**Départ de la garderie de Coulgens vers Jauldes tous les matins à partir de 8h10 (dernier départ 8h35), retour le soir à partir de 16h20 à la porte de l'école.**

L'heure de retour, le soir est fonction du minibus pris par l'enfant.

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires pour amener votre enfant le matin avant le départ de la dernière navette, sinon vous serez dans l'obligation de l'acheminer par vos propres moyens. Tout changement des modalités de transports prévues en début d'année doit être signalée par écrit par les parents le matin au plus tard.**

Les enfants sont transportés gratuitement entre les 2 écoles par le service de navettes du SIVOS Coulgens Jauldes. L'après-midi, en attendant la navette, ils sont pris en charge gratuitement par un agent du SIVOS. Ils doivent être récupérés par les personnes autorisées à l'arrivée de la navette ou inscrits en garderie.

A Jauldes, nous vous demandons une attention particulière au respect de **l'aire de circulation du minibus** et de stationner convenablement sur le parking de manière à ne pas gêner sa manœuvre et d'éviter au maximum les risques.

A Coulgens, le matin les enfants seront pris en charge devant la garderie (côté salle des fêtes), le soir ils seront déposés devant la porte de l'école (à gauche du bâtiment mairie-école).

## ENTREE et SORTIE des ECOLES



L'école est ouverte à 8h35, mais il est possible d'amener son enfant à la garderie périscolaire (indifféremment à Coulgens ou Jauldes) dès 7h00.

**A l'école de Jauldes**, l'entrée se fait par le portail principal de l'école. La garderie a lieu dans la salle d'activité maternelle.

Pour les classes de maternelle, seules les personnes autorisées dont les noms auront été transmis au SIVOS en début d'année peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Les autres parents confient ou récupèrent leur enfant auprès de l'agent du SIVOS.

**A l'école de Coulgens**, l'entrée des enfants ne participant ni au ramassage scolaire, ni à la garderie se fait uniquement par la porte de l'école (à gauche de la mairie).

Nous demandons aux parents de bien vouloir **respecter scrupuleusement cette règle** pour des raisons de sécurité et de veiller à maintenir la porte fermée.

Seuls les autres enfants, amenés par un des agents du SIVOS, entrent par le portail face à la garderie.

Après la classe, les enfants allant en garderie y sont amenés par un agent du SIVOS. Tous les autres enfants sont soit récupérés par les personnes autorisées à la porte de l'école, soit acheminés par un agent du SIVOS au minibus.

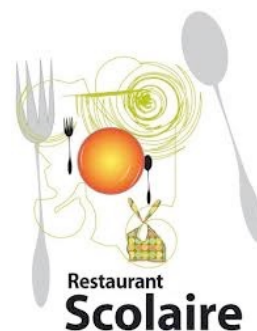


**Stationnement** : nous vous demandons de stationner, même pour un arrêt court, sur les parkings (place de la mairie ou place Bénéteau à Coulgens, place de la mairie ou derrière l'école à Jauldes).

Évitez les stationnements gênants :

- à Jauldes, au milieu de la place et sur le rond-point destiné au minibus,
- à Coulgens au-delà de la voie de circulation des minibus, même pour un court instant.

A Coulgens, le stationnement coté porte d'école sera interdit de manière à permettre la circulation du minibus, le soir entre 16h00 et 17h15.



## RESTAURATION SCOLAIRE

**Tous les enfants sont considérés comme prenant leur repas de midi** au restaurant scolaire de l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie de ce service doivent le préciser au SIVOS.

Tous les repas sont confectionnés sur place, à l'exception des paniers-repas, par les deux cantinières du SIVOS. Les denrées sont principalement achetées auprès de producteurs et commerçants locaux ainsi qu'auprès de fournisseurs spécialisés dans la restauration collective.

Le SIVOS, avec les communes de Jauldes et Coulgens, ont adhéré à la charte « Bien manger à l'école », afin de garantir une cuisine de qualité et favorisant les circuits courts. L'introduction de produits bio est déjà présente dans nos cantines et va s'accroître.

**Le repas est facturé 2,70 € par enfant.** Ce prix correspond au seul coût des aliments. La préparation et le service des repas sont entièrement payés par le SIVOS.

**Pour toute absence non signalée** (le matin au plus tard à 8h45 en cas de maladie et la veille pour tout autre motif), **le premier jour d'absence est facturé. Si l'enfant est absent plusieurs jours, le premier jour reste facturé, mais les suivants ne le seront pas.**

Le menu sera identique pour tous les enfants sauf contre-indications médicales ou régimes particuliers notifiés en début d'année.

Pour les **enfants de l'école maternelle**, il est nécessaire de **prévoir deux serviettes de table au nom de l'enfant** en début d'année. Celles-ci sont lavées régulièrement par le personnel et restituées aux familles à la fin de l'année scolaire.

Les menus sont affichés dans les écoles et présentés sur le site [www.coulgens.fr](http://www.coulgens.fr) (rubrique école) et [www.jauldes.fr](http://www.jauldes.fr) (rubrique périscolaire).



*La charte*

« **Bien manger à l'école**  
**C'est l'affaire**  
**de ma commune** »

## GARDERIE PERISCOLAIRE



Les enfants peuvent bénéficier de la garderie scolaire de l'une ou l'autre des communes :

- **Le matin de 7h00 à 8h35** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- **Le soir de 16h15 à 19h00** les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants amenés le matin au départ du bus navette sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'arrivée de la navette ou inscrits en garderie.

Un goûter est offert aux enfants (pour les seuls enfants inscrits à la garderie) le soir à partir de 17h00.

Les enfants sont récupérés par les personnes autorisées à la garderie.

La participation au coût de la garderie (matin et soir ou uniquement le matin ou le soir) est de **2,60€ par jour pour le premier enfant** ; ce montant est de **2,05 € à partir du deuxième enfant d'une même famille**.

Par exemple, pour deux enfants de la même famille le tarif est de  $2,60 \text{ €} + 2,05 \text{ €} = 4,65 \text{ €}$  pour la journée.





## PAIEMENT



### TRANSPORT SCOLAIRE

Les mairies de Coulgens et Jauldes facturent mensuellement le transport scolaire. Les factures peuvent être réglées :

- Pour les enfants de Jauldes : uniquement par chèque à l'ordre du Trésor public, remis à la mairie de Jauldes.
- Pour les enfants de Coulgens : même modalités que ci-dessous.

### GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Le SIVOS Coulgens-Jauldes gère et facture mensuellement les services périscolaires, garderie et cantine et les transmet à la Trésorerie qui envoie aux familles les avis de sommes à payer.

Les factures peuvent être réglées :

- Par chèque directement à la Trésorerie,
- Par internet sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr/>
- En espèces (montant inférieur à 300 €) ou par carte bancaire dans le cadre du dispositif « paiement de proximité » auprès des buralistes suivants :

« Le Briaud » 211, rue de la mairie 16590 BRIE  
« Bar des sports » 30, rue des alouettes 16430 CHAMPNIERS  
« L'Indalo » La gagnarderie 16230 MANSLE  
« Le colibri » place du 8 mai 1945 16230 MANSLE  
« Les tanneurs » 3, rue des tanneurs 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS  
Tabac-presse « La Rochefoucauld » 7 rue des halles 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

**Les paiements ne doivent pas être remis ou adressés au secrétariat du SIVOS.**

Dans le cas de parents séparés ayant la garde alternée d'un ou plusieurs enfants, un seul parent recevra la facture. Il restera possible, si besoin et à la demande des parents, de détailler les jours pendant lesquels l'enfant aura bénéficié des différents services périscolaires afin que les parents puissent se répartir les frais.

***Ce document est à conserver par les parents.***

Coulgens, le 1<sup>er</sup> septembre  
2020

La Présidente du SIVOS  
Véronique PICHON



## LE PERSONNEL ET LES SERVICES

**Accompagnement maternelle (ATSEM) :** Mmes Florence MAY et Aurélie Cheminade

### Transports :

- au départ de Coulgens : M. Franck LEONARD
- au départ de Jauldes : Mme Chantal SABELLE

**Garderie (de 7h00 à 8h35 et de 16h15 à 19h00) :**

- à Coulgens : Mme Nathalie AUGIER
- à Jauldes : matin Mme Sarah GOUFA, soir Mmes Sylvie SUTRE et Chantal SABELLE

**Accueil à Jauldes :** Mme Aurélie CHEMINADE

**Restauration et surveillance de la pause méridienne :**

- à Coulgens : Mmes Dominique GOUFA (cuisine), Nathalie AUGIER (service), Nathalie AUDIT (surveillance de la cour)
- à Jauldes : Mmes Sylvie SUTRE (cuisine), Chantal SABELLE, Anne MATHIEU, Sarah GOUFA et Francette TALLON (service et surveillance)

**Sortie d'école :**

- à Coulgens : Mme Nathalie AUDIT
- à Jauldes : Mme Anne MATHIEU

**Entretien des locaux :**

- à Coulgens : Mme Nathalie AUGIER
- à Jauldes : Mmes Sylvie SUTRE, Florence MAY et Chantal SABELLE (bâtiment maternelle), Mmes Aurélie CHEMINADE et Anne MATHIEU (bâtiment primaire).

## Les élus du SIVOS Coulgens Jauldes (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Le conseil syndical est composé de 6 membres et 2 suppléants, issus, à parts égales, des deux conseils municipaux de Coulgens et Jauldes.

Véronique PICHON, Présidente (Coulgens)

Marie BUNEL (Coulgens)

Caroline TEXIER (Coulgens)

Pierre DESCLIDES, Vice-Président (Jauldes)

Maryvonne LESENNE (Jauldes)

Anne TABEL (Jauldes)

Suppléant :

Arnaud BONTE (Coulgens)

Suppléant :

Sébastien BOIVENT (Jauldes)